

Les projets de PARTENARIAT





Pourquoi ? Renforcer la coopération et la qualité de la formation professionnelle

Qui? Lycées professionnels, CFA, organismes de formation, fédérations professionnelles, collectivités territoriales, entreprises...

☞ Les représentants de ces organisations mais aussi leurs apprenants

Comment ? Avec des activités menées à distance ponctuées de rencontres entre européens.

Quel résultat ? Une obligation de résultat (conférence, guide, étude, référentiel, cédérom...)



Quels sujets ?

Liés au processus de Copenhague notamment :

- Développement de l'orientation et de conseils sur la EFP
- réponse aux besoins des entreprises notamment des PME, anticipation des compétences nécessaires sur le marché du travail
- ouverture de l'EFP sur des parcours flexibles et création de meilleures conditions de transition vers la vie active
- renforcement des liens entre la formation et le monde du travail



Mais encore...

- Coopération en matière de transparence des systèmes d'EFP (ECVET, CEC, Europass...)
- l'amélioration de la qualification des professeurs et formateurs
- des systèmes d'EFP donnant accès à des parcours de formation
- souples et individualisés pour une meilleure transition vers la vie professionnelle
- Coopération en vue de tester et d'appliquer des concepts communs développés au niveau européen, avec pour objectif de parvenir à une diffusion au niveau des acteurs « sur le terrain »
- ...



Des exemples ?

- une coopération entre lycées professionnels et entreprises sur la transition vers la vie professionnelle
- un travail entre les acteurs de la formation et les branches professionnelles sur l'anticipation de leurs besoins en compétences
- la coopération entre acteurs de l'orientation dans les différents pays
- la coopération entre centre de formation d'apprentis, branche professionnelle et entreprise sur un métier.



- L'accent est mis sur :
- le processus de coopération lui-même
- l'échange d'expérience avec des partenaires européens



Les partenariats

Partenariat

Minimum
de 3 pays

Durée

24 mois

Dépôt des dossiers:

19 février 2010

**Financement
forfaitaire national
pour 2 ans**
pour la mobilité et les
activités de projet

Action décentralisée

Un coordinateur identifié
pour le dépôt du projet et
le programme de travail



Quels financements ?

Des financements FORFAITAIRES liés à la taille du projet (pour 2 années)

permettant :

1/ de réaliser **les activités**, les productions du projet

2/ de **rencontrer** ses partenaires (mobilités)

Minimum de mobilités	Financement en France
4	9 000 €
8	14 000 €
12	18 000 €
24	25 000 €



- la subvention est attribuée sur une base forfaitaire, en fonction de la réalisation effective du projet
 - = c'est un forfait qui peut concerner tous les postes de dépenses :
mobilités
 - + activités locales du projet (déplacements en France, accueil des partenaires lors d'un séminaire, frais de traduction...)
 - + produits réalisés (publication, CR Rom...)
- le bénéficiaire prend à sa charge tous les autres coûts liés à l'action
- le cofinancement n'est pas exigé
- le paiement :
 - · une avance de 80% au moment de la signature du contrat
 - · les 20 % restant après remise du rapport final



Qu'est-ce qu'une mobilité ?

La **mobilité** européenne : un moyen pour échanger autour de ses pratiques. Une mobilité transnationale est un voyage à l'étranger effectué dans le cadre du partenariat soit chez l'un des partenaires du projet, soit pour assister à une manifestation organisée par un projet ou un réseau du programme EFTLV.

Un voyage aller-retour, d'une personne est considéré comme une mobilité. Une même personne peut effectuer plusieurs mobilités au cours de partenariat.

Il n'y a aucune condition de durée pour chaque mobilité.



Qu'est-ce qu'une mobilité ?

- La distinction est faite par le candidat en terme de **mobilité des**
 - apprenants** (élèves, stagiaires, publics...)
 - personnels** (dont accompagnants : parents, tuteurs)
- Dans le formulaire de candidature, l'organisme donne une **estimation des mobilités apprenants – personnel**. Ces chiffres peuvent évoluer, mais l'organisme le **justifiera dans ses rapports**.
- Ex :
 - 8 stagiaires
 - + 6 personnels (5 formateurs, 1 accompagnant)
 - = 14 mobilités prévues = **LEO -12M** (18 000 €)



Le projet de partenariat étape par étape

Première étape: un organisme support en France

- **Une structure éligible pouvant recevoir et gérer les fonds**
- **Capable de mobiliser une équipe motivée pour travailler avec des Européens**

Attention en France :

- *2 organismes français maximum par projet de partenariat*
- *1 organisme peut candidater à 2 projets de partenariat maximum sous peine d'inéligibilité.*

Deuxième étape: un partenariat multilatéral

- **Au moins trois pays dans le partenariat**
- **Vérifier l'éligibilité et les priorités administratives nationales qui s'appliquent éventuellement**
- **Choisir un coordinateur: c'est dans son pays que le dossier sera évalué**

Coordinateur ou partenaire ?

COORDONNATEUR	PARTENAIRE
<p>-coordonne la candidature : développe des réponses en collaboration avec tous les autres partenaires. -le dossier de candidature est évalué dans son pays</p>	<p>-participe à la formulation des réponses, donne les infos au coordonnateur</p>
<p>-coordonne le programme d'action du partenariat</p>	<p>-peut assurer une mission spécifique : communication, évaluation...</p>
<p>-reçoit une subvention individuelle de la part de son agence nationale en fonction du nombre de mobilités qu'il aura déterminées</p>	<p>-reçoit une subvention individuelle de la part de son agence nationale en fonction du nombre de mobilités qu'il aura déterminées</p>
<p>-gère son propre budget</p>	<p>-gère son propre budget</p>

Troisième étape: la candidature

- **Une seule candidature en ligne/ autant de candidatures papier que de partenaires financés**
- **Renseignée dans la langue de travail du partenariat**
- **Des éléments d'identification et d'engagement complétés par chaque partenaire**
- **Elle constitue un élément du contrat à venir: *activités, résultats et productions, mobilités internationales, partenaires associés dans chaque pays***

Quatrième étape: l'éligibilité dans chaque pays

- **Date d'envoi postal (19 février 2010)**
- **Organisme éligible**
- **Signature originale du responsable de l'organisme candidat (éventuellement cachet)**
- **Formulaire complètement renseigné**
- **Nombre de pays suffisant**
- **Nombre de mobilités (européennes) suffisant**
- **Éventuellement: critères nationaux**

Cinquième étape: l'évaluation (pays du coordinateur)

- **Une même grille et un même barème dans tous les pays;**
- **Des experts sélectionnés au niveau national (avec la possibilité d'utiliser des experts d'autres AN)**
- **Une double évaluation de la qualité de la candidature (sur 100 points) note éliminatoire (moins de 50)**

Sixième étape: la sélection au niveau européen

- **Les projets sont acceptés en fonction de leur note**
- **Si le projet est accepté dans le pays du coordinateur, il est accepté pour tous les partenaires;**
- **Les projets ayant moins de 50/100 en qualité sont éliminés**

Septième étape: la contractualisation et le versement d'une avance

- La signature du contrat conditionne le démarrage du projet
- Versement de 80% du montant alloué pour les deux années.

Huitième étape: le rapport intermédiaire

- Pour vérifier que les activités se réalisent comme prévu
- Pour mettre en place des actions de soutien si nécessaire

➤ *Remise le 30/06/2011*

A la fin du projet: trois conditions à justifier

- **Réalisation des activités**
Comme dans la candidature ou équivalentes
 - **Résultats et productions:**
Comme dans la candidature ou équivalents
 - **Mobilités européennes**
Nombre minimal, éligibilité et pertinence de la destination, des personnes et de la période
- *Remise du rapport final le 30/09/2012*

A la fin du projet: quelles réductions possibles de la subvention?

- **Projet non réalisé ou très en décalage par rapport au formulaire de candidature**
Toute l'avance est récupérée (pas de subvention accordée)
- **Mobilités européennes en nombre insuffisant**
Réduction proportionnelle au nombre de mobilités non réalisées.

La candidature de A et Z

Points clés





LES RUBRIQUES LES ATTENTES

Les rubriques, complétées par le coordonnateur, doivent être remplies au nom du Partenariat = logique commune (sauf rubrique 5.2)

5.1 résumé

-200 signes

-utilisable par Commission Européenne, Agence Nationale

= carte d'identité de votre projet

5.2 contexte (détail pour chaque organisme, expliquant leur implication dans le Partenariat)

= organisme privé / public, domaine d'activité, contexte régional, local, besoins spécifiques...

= cohérence géographique ? Pourquoi ces pays ?



5.3 objectifs du Partenariat

- objectifs concrets de votre projet
- sujets ou problèmes que vous avez l'intention de traiter
- quelle approche allez-vous adopter pour atteindre ces objectifs ?

= clarté, précision et réalisme des objectifs et démarche

= pertinence du thème avec les objectifs du programme Leonardo

5.4 Partenariat et répartition des tâches

- répartition des tâches et compétences requises pour chacune d'elles
- comment sera garantie une implication active de chacun ?

= quelle structure mise en place pour le projet ? Comité de pilotage constitué des référents du projet dans chaque structure etc.?

= la distribution des tâches doit être appropriée et clairement définie

ex :

- coordinateur : candidature + établissement programme*
- partenaire 1 : communication interne, gestion du site intranet*
- partenaire 2 : communication externe + dissémination*
- partenaire 3 : expert invité à certaines étapes (validation outil, évaluation)*

= tâches bien adéquates aux compétences de chaque partenaire?

= la définition et distribution des tâches doit permettre d'obtenir les résultats



LES RUBRIQUES LES ATTENTES

5.5 coopération et communication :

-coopération et communication entre partenaires

= des mesures appropriées doivent être prévues pour assurer la communication et la coopération : réunions du comité de pilotage tout au long du projet ; garantie de la circulation de l'information par un des partenaires, newsletters etc.



LES RUBRIQUES LES ATTENTES

5.6 impact et valeur ajoutée européenne :

-quel impact et quels bénéfices de cette coopération européenne sur les personnes et organismes participants ?

= sur les apprenants : amélioration des compétences pro, élargissement du regard...

= les personnels : européanisation des pratiques, des outils...

= sur les structures partenaires du projet : mise en valeur des meilleures pratiques etc.

= l'impact et la valeur ajoutée européenne doivent être clairs et bien définis



LES RUBRIQUES LES ATTENTES

5.8 évaluation

-par quels moyens allez-vous évaluer si les objectifs du Partenariat ont été réalisés et si l'impact attendu a bien été atteint?

= qui : évaluation interne ou externe ? un partenaire en a-t-il la charge, un expert ?

= comment : dispositif d'évaluation : élaboration (objets, critères, indicateurs, outils) + recueil, traitement et analyse des données

= quoi : suivi des progrès réalisés, satisfaction des participants et groupes cibles, réalisation des objectifs et mesure de l'impact

= l'évaluation doit être planifiée sur la période du projet, elle ne doit pas avoir lieu après le projet



5.9 implication active

= implication des apprenants ou du personnel (suivant la dominante de votre projet) dans l'organisation, la mise en œuvre et l'évaluation des activités du projet

5.10 intégration aux activités de votre structure

= intégration du projet au programme d'enseignement / aux activités pédagogiques ou autres activités des organismes participants, suivant que le Partenariat se focalise sur l'implication des apprenants ou sur une coopération entre structures autour d'un thème d'intérêt commun, un champ de l'EFP, un secteur économique.



LES RUBRIQUES LES ATTENTES

5.11 dissémination et exploitation des résultats :

-dissémination = diffusion

= par quels moyens allez-vous diffuser les résultats du projet : site web, séminaires, conférence finale... ?

= auprès de quels acteurs ? Au sein des organismes participant au Partenariat, collectivités locales, partenaires sectoriels ?

-exploitation des résultats, des expériences, des produits finaux (s'il y en a):

+ d'autres établissements tireront-ils profit des résultats obtenus ?

+ plan de transfert des résultats du projet à d'autres pays européens ?



LES RUBRIQUES LES ATTENTES

6.1 programme de travail

lister les activités et mobilités pour :

-l'ensemble des partenaires

-la durée totale du Partenariat : 01/08/2010 au 31/07/2012

= le programme doit être conforme à la réalisation des objectifs

= les activités et mobilités prévues doivent être appropriées au Partenariat

6.3 résultats attendus, y compris les produits si prévus

= date approximative

= penser également à la pérennité du projet après le 31/07/2012



Il vous reste 4,5 mois pour
rédiger votre candidature.

Dépôt des dossiers au plus
tard

le 19 février 2010.

Bon courage !



- Abonnez-vous au **Fil d'actualité** (RSS) de l'Agence 2e2f
<http://www.europe-education-formation.fr/rss.php>